



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-013

Déposé le : 29.08.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Qu'en est-il du sponsoring éducatif dans l'école publique vaudoise ?

Texte déposé

Une récente enquête de la rts révèle que le syndicat des enseignants zurichois s'inquiète de la part croissante de projets scolaires ou de supports pédagogiques financés totalement ou partiellement par des sociétés privées.

La même enquête nous apprend que dans le canton de Neuchâtel, il est possible d'utiliser un jeu éducatif sur les compétences financières, financé par les banques cantonales.

De telles pratiques interpellent et posent la question de l'indépendance de l'école ainsi que celle de l'indépendance de l'enseignement vis-à-vis des entreprises privées.

Plus globalement, cette enquête nous incite à nous interroger sur la question du sponsoring à l'école et de la politique suivie par le Conseil d'Etat à cet égard.

Je me permets ainsi de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Des supports ou outils pédagogiques, financés par des sociétés privées, sont-ils utilisés dans l'école vaudoise, que ce soit au niveau primaire, secondaire I ou secondaire II ? Si oui lesquels ?
- Le sponsoring éducatif à l'école est-il autorisé ?
- Si oui, une directive en fixe-t-elle les contours et les conditions ?
- Quelle est la marge de manoeuvre des établissements scolaires en la matière ?
- Les enseignants sont-ils sensibilisés à cette problématique ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses apportées à ces questions.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Baehler Bech Anne

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch